



Exportation gamète de mon conjoint en Espagne

Par **anne3434**, le **28/09/2019** à **09:00**

Bonjour,

Mon conjoint (nous sommes en concubinage))veut exporter ses gamètes congelés du labo français en espagne pour une PMA, le labo nous a dit que comme j avais 48 ans , ce serait refusé par l'agence de biomédecine de Franceet que ce n'était même pas la peine d en faire la demande.

Nous payons chaque année la conservation et nous voulons récupérer les paillettes. Quel recours pouvons nous avoir ? Les droit de l'homme dans tout ça ?

Pouvez-vous nous aider ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/09/2019** à **11:10**

Bonjour,

1ère question : êtes-vous mariés ?

Par **youris**, le **28/09/2019** à **12:09**

bonjour,

vous parlez de votre conjoint ce qui signifie que vous êtes mariés et puis vous mentionnez une conjointe de 48 ans qui résiderait en espagne, ce qui m'interpelle, quelle est votre situation exacte.

il y a certes les droits de l'homme mais il y a également la loi qui encadre cette procédure.

salutations